

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03/2026

Objet : Convention avec l'Espace Socio-Culturel Pays de la Pierre dans le cadre du projet social agréé par la CAF de l'Isère pour la période 2026-2030

L'an deux mille vingt-six, le 08 janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 22 décembre, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Membres présents : 18

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, COUPAS Daniel, DA CONCEICAO Marilyne, DE BATTISTI Inès, DREVET Christiane, DUSSERT Jean-Claude, GIROUD Christian, HEURTEBISE Éric, LEFEBVRE Fanny, LUTTRIN Jean-Claude, PONTOIZEAU Arnaud, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Membres absents avec pouvoir : 5

ATTAVAY Maria pouvoir à ATTAVAY Bernard, BIANCIOTTO Chloé pouvoir à LEFEBVRE Fanny, DREVET Clémence pouvoir à DUSSERT Jean-Claude, FOURNET Steve pouvoir à DREVET Christiane, OSETE Christelle pouvoir à RUIS Frédéric.

Soit 18 présents et 5 pouvoirs – 23 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2026-2030 avec l'Espace Socio-Culturel Pays de la Pierre.

Considérant le projet « projet territorial d'animation de la vie sociale » 2026-2030 conçu et présenté par l'Espace Socio Culturel Pays de la Pierre » conforme à son objet statutaire et selon l'agrément « centre social » donnée par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère au 01 janvier 2026.

Considérant que le développement du lien social et de la cohésion sociale est une priorité sur la Commune, que le travail en réseau et la complémentarité des structures communales et intercommunales permettent de mieux vivre au quotidien, la Commune de Montalieu-Vercieu reconnaît que le programme d'actions développé dans le cadre du projet social de l'Espace Socio Culturel Pays de la Pierre contribue à faciliter l'intégration des habitants et des familles dans la vie collective et citoyenne locale et à l'animation globale du bassin de vie.

Objet de la convention

L'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions du projet social agréé par la CAF de l'Isère le 01 janvier 2026 comportant les deux missions générales :

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.
- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Les missions confiées sont organisées autour de quatre axes principaux pour les années 2026 -2030 :

- ESCPP : lieu ressources des familles,
- ESCPP : carrefour de vie locale, accompagnateur de projets et tisseur de liens,
- ESCPP : lieu de solidarité, d'initiatives citoyennes et de transformation collective,
- Développer les ressources internes : renforcer l'organisation pour mieux coopérer et communiquer au service du projet.



Durée de la convention

La convention d'objectifs et de moyens est conclue pour la durée du projet social agréé par la CAF de l'Isère soit pour la période 2026-2030.

Coût de l'action

Le coût est fixé à dix euros (10 €) par habitant soit trente-cinq mille soixante-dix euros (35 070 €) par an.

Avenant et résiliation

La convention pourra être modifiée par la signature d'un avenant entre la commune et l'association.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties dans un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

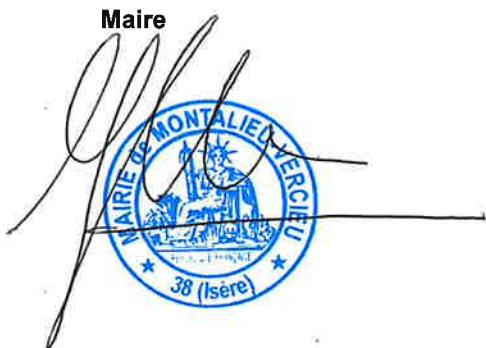
- APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Montalieu-Vercieu et l'Espace Socio-Culturel Pays de la Pierre dans le cadre du projet social agréé par la CAF de l'Isère pour la période 2026-2030.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Christian GIROUD,

Maire



Florence CHAUDET,

Secrétaire de séance



ip

Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
9 janv. 2026